



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

RECOMMANDEE

Bayer CropScience SA-NV
c/o M. Riek ROMBAUT
J.E. Mommaertsiaan 14
B-1831 Diegem (Machelen)
Belgique

Dossier traité par : Jeff ZIGRAND

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2018

Concerne : Correction des RCPs des autorisations 318/17/L-000 « FoumiBox » et 317/17/L-000 « Maxforce Quantum ».

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les résumés des caractéristiques du produit (RCP) corrigés, afférents aux autorisations mentionnées en rubrique.

Ces RCPs annulent et remplacent les RCPs actuellement annexés à l'autorisation 318/17/L-000 pour « FoumiBox » et 317/17/L-000 pour « Maxforce Quantum » respectivement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Ministre de l'Environnement

Madame Joëlle WELFRING
directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

Annexes :

- 2 RCPs



Annexe à l'autorisation ministérielle N° 317/17/L

- VERSION DU 25/1/2018 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDES

Nom(s) :

Maxforce Quantum

Type de produit(s) : 18

N° d'autorisation : 317/17/L-000

R4BP Asset number : LU-0011036-0000

| | | |
|--------|---|---|
| 1. | Informations administratives..... | 2 |
| 1.1. | Nom commercial du produit | 2 |
| 1.2. | Détenteur de l'autorisation | 2 |
| 1.3. | Fabricant(s) du produit..... | 2 |
| 1.4. | Fabricant(s) de la substance active | 2 |
| 2. | Composition et formulation du produit | 3 |
| 2.1. | Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit..... | 3 |
| 2.2. | Type de formulation | 3 |
| 3. | Mentions de danger et conseils de prudence..... | 3 |
| 4. | Utilisation(s) autorisée(s)..... | 3 |
| 4.1. | Descriptions de l'utilisation N° 1..... | 3 |
| 4.1.1. | Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1 | 4 |
| 4.1.2. | Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :..... | 4 |
| 4.1.3. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 5 |
| 4.1.4. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 5 |
| 4.1.5. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 6 |
| 5. | Utilisation(s) autorisée(s)..... | 6 |
| 5.1. | Descriptions de l'utilisation N°2 | 6 |
| 5.1.1. | Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2 | 7 |
| 5.1.2. | Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :..... | 7 |
| 5.1.3. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 8 |
| 5.1.4. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 8 |
| 5.1.5. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 8 |
| 6. | Instructions d'utilisation générales..... | 9 |
| 6.1. | Consignes d'utilisation | 9 |
| 6.2. | Mesures de gestion des risques | 9 |
| 6.3. | Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 9 |
| 6.4. | Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..... | 9 |
| 6.5. | Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales | 9 |
| 7. | Autres informations | 9 |

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

| |
|-------------------------|
| Maxforce Quantum |
|-------------------------|

1.2. Détenteur de l'autorisation

| | |
|--|--|
| Nom et adresse du détenteur d'autorisation | Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 B-1831 Diegem (Machelen) Belgique |
| Numéro d'autorisation | 317/17/L-000 |
| R4BP Asset | LU-0011036-0000 |
| Date de d'autorisation | 25/10/2017 |
| Date d'expiration de l'autorisation | 02/10/2022 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|-------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Bayer S.A.S. |
| Adresse du fabricant | 16, rue Jean-Marie Leclair F -69266 Lyon France |
| Adresse du site de production | Bayer SAS ZI Nord F-02250 Marle sur Serre France |

1.4. Fabricant(s) de la substance active

| | |
|-------------------------------|---|
| Substance active | Imidacloprid (CAS: 138261-41-3): |
| Nom du fabricant | Bayer AG Industrial Operations |
| Adresse du fabricant | Alfred-Nobel-Strasse D-40789 Monheim am Rhein Allemagne |
| Adresse du site de production | Bayer AG Alte Heerstr. D-41538 Dormagen |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EINECS | Teneur |
|--------------|--|------------------|-------------|---------------|------------|
| Imidacloprid | 1-(6-chloropyridin-3-ylmethyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidenamine | Substance active | 138261-41-3 | 428-040-8 | 0.03 % m/m |

2.2. Type de formulation

Appât sous forme de gel (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | P273-Éviter le rejet dans l'environnement. P391-Recueillir le produit répandu. P501-Éliminer le contenu/récipient dans ... |

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: non-professionnels

| | |
|---|--|
| Type de produit | PT18-Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Ants, Hautflügler: Ameisen, Hymenoptera: Formicidae, hyménoptères: formicidés, y compris: - Schwarze Waldameise, Schwarze Wegameise, Black garden ant, Fourmi noire des jardins: Adultes (Lasius niger). - Argentine ant, Fourmi argentine, Argentinische Ameise (Linepithema humile) - Adultes. - Ghost ant, Schwarzkopfameise, Fourmi fantôme (Tapinoma melanocephalum) - Adultes, à l'intérieur uniquement. - Pharaoh ant, Pharaoameise, Fourmi pharaon (Monomorium pharaonis) - Adultes, à l'intérieur uniquement. |
| Domaine d'utilisation | A l'intérieur: |

| | |
|---|---|
| | <p>IV.1.3.2 Foyers/zones privées. Cuisines, salons et caves</p> <p>A l'extérieur:</p> <p>IV.2 Extérieur : Terrasses, pavages, patios, entrées des hangars et des garages</p> <p>IV.2.4 Autour des bâtiments.</p> <p>NE PAS utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs</p> |
| Méthode d'application | <p>Appât</p> <p>Utilisé à l'intérieur, le produit est appliqué le long des colonnes de fourmis, tandis qu'à l'extérieur, il est appliqué dans les crevasses et les fissures, ainsi que le long des colonnes de fourmis sur les terrasses, les pavages, les patios, les entrées des hangars et des garages, etc.</p> <p>Si le nid est situé sur des sols pavés (pavés, ciment, etc.), le produit peut aussi être appliqué directement à l'entrée du nid.</p> |
| Dose prescrite et fréquence d'application | <p>1 application de 200 mg (portion de 1cm de diamètre) par mètre carré ou 1 application de 200 mg (portion de 1cm de diamètre) par mètre linéaire de colonne de fourmis.</p> <p>Pour le traitement du nid, injecter 2 g équivalant à un demi-tube ou 10 applications directement dans l'entrée du nid.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Amateur / non-professionnel / grand public |
| Emballage et Conditionnements | Tubes Polyfoil en plastique (PP ou PE), (surface de contact intérieure en PP/PE) contenant 4g d'appât. |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Ouvrir le tube et faire sortir de petites gouttes d'appât d'environ 1 cm de diamètre (200 mg) chacune. Placer ces gouttes le long des colonnes de fourmis.

Refermer le tube après usage

Toujours lire l'étiquette ou le dépliant avant l'utilisation et respecter toutes les instructions données.

Informez le titulaire d'autorisation si le traitement n'est pas efficace.

Appliquez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur (par ex. ne pas placer la station sous un radiateur).

Vérifiez le point d'appâtage une fois par semaine

Si l'infestation persiste en dépit du respect des instructions sur l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte contre les ravageurs.

Évitez une utilisation continue des produits.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

Laver les mains et la peau exposée avant les repas et après l'utilisation.

Interdire l'accès des enfants et des animaux aux appâts.

Conserver dans un endroit sûr.

Ne pas utiliser dans les endroits où la nourriture, les aliments pour animaux ou l'eau pourraient être contaminés.

Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Ne pas utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs

Pour l'utilisation à l'extérieur, appliquer ce produit biocide dans les fissures et les crevasses uniquement ou directement dans les nids de fourmis.

Protéger des abeilles et des intempéries en couvrant, par exemple, avec un pot à fleurs ou un carreau. S'assurer que les fourmis ont toujours accès à l'appât. Ne pas appliquer sur des surfaces dures ou un sol nu utilisé par les colonies de fourmis.

Si l'infestation n'est pas maîtrisée, une nouvelle application pourrait être nécessaire.

Lorsque le produit est utilisé autour de bâtiments, ne pas appliquer à proximité de bouches d'égout. Si la zone traitée est reliée à une retenue d'eau de pluie ou un égout, utiliser uniquement dans des zones non sujettes à submersion ou humidité, en d'autres termes, protégées de la pluie, des inondations ou des eaux de nettoyage.

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Généralités :

Sortir de la zone dangereuse. Déplacer et mettre la victime en position stable (allongée sur le côté).

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer en toute sécurité.

-Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Contacter un centre antipoison ou un médecin. Obtenir immédiatement un avis médical en présence de symptômes ou d'ingestion de quantités importantes. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position latérale de sécurité et demander immédiatement un avis médical. Ne pas faire boire ou vomir.

Garder le contenant ou l'étiquette à proximité.

-Contact avec la peau :

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Contacter un centre antipoison ou un médecin en présence de symptômes. Demander un avis médical si une irritation se développe et persiste.

-Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, sans oublier le dessous des paupières, pendant au moins 15 minutes.

- Notes au médecin :

Traiter les symptômes. Surveillance : fonctions respiratoire et cardiaque.

En cas d'ingestion de quantité importante, n'envisager un lavage gastrique que durant les 2 premières heures. Toutefois, l'application de charbon activé et de sulfate de sodium est toujours recommandée.

Il n'existe aucun antidote spécifique.

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son récipient.

Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur en traitement des déchets titulaire d'une licence.

L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit devrait toujours être effectuée dans le respect des exigences de la législation sur la protection environnementale et l'élimination des déchets ainsi que des exigences de toute autorité locale ou régionale.

Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
Ne pas réutiliser le récipient.

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Conserver dans l'emballage d'origine.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.
Protéger du gel.
Conserver à l'abri de la lumière.
Durée de conservation jusqu'à 36 mois

5. Utilisation(s) autorisée(s)

5.1. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: professionnels

| | |
|--|---|
| Type de produit | PT18-Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | Insecticide |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Ants, Hautflügler: Ameisen, Hymenoptera: Formicidae, hyménoptères: formicidés (fourmis), Adultes, y compris: - Schwarze Waldameise/Schwarze Wegameise, black garden ant, fourmi noire des jardins: Adultes (Lasius niger), - Ghost ant, Schwarzkopfameise, fourmi fantôme: Adultes (Tapinoma melanocephalum) - utilisation à l'intérieur uniquement, - Pharaoh ant, Pharaoameise, fourmi pharaon: Adultes (Monomorium pharaonis), utilisation à l'intérieur uniquement, - Argentinische Ameise, Argentine ant, Fourmi argentin: Adultes (Linepithema humile). |
| Domaine d'utilisation | A l'intérieur: IV.1.3.1 sites industriels/commerciaux IV.1.3.2 foyers/zones privées. Cuisines, salons et caves IV.1.3.3 Lieux publics (par ex. hôpitaux, maisons de soins) A l'extérieur: IV.2 Extérieur : Terrasses, pavages, patios, entrées des hangars et des garages des bâtiments. IV.3 Lieux publics (par ex. hôpitaux, maisons de soins) |

| | |
|---|--|
| | NE PAS utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs. |
| Méthode d'application | <p>Appât.</p> <p>Utilisé à l'intérieur, le produit est appliqué le long des colonnes de fourmis, tandis qu'à l'extérieur, il est appliqué dans les crevasses et les fissures, ainsi que le long des colonnes de fourmis sur les terrasses, les pavages, les patios, les entrées des hangars et des garages, etc.</p> <p>Si le nid est situé sur des sols pavés (pavés, ciment, etc.), le produit peut aussi être appliqué directement à l'entrée du nid.</p> |
| Dose prescrite et fréquence d'application | <p>1 application de 200 mg par mètre carré ou 1 application de 200 mg par mètre linéaire de colonne de fourmis.</p> <p>Pour le traitement du nid, injecter 2 g directement dans l'entrée du nid.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professional (berufsmäßiger Verw.) |
| Emballage et Conditionnements | Cartouche/seringue en plastique (cartouche en PP avec embout et piston en PE) contenant 20-30g d'appât. |

5.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Le produit est distribué à l'aide d'un applicateur de gel adapté. Une fois le traitement terminé, retirer la cartouche vide et l'éliminer de façon sécuritaire. Si la cartouche est partiellement utilisée, la retirer de l'applicateur, la fermer à l'aide du bouchon fourni et la conserver tel qu'indiqué.

Ouvrir le tube et faire sortir de petites gouttes d'appât d'environ 1 cm de diamètre (200 mg) chacune. Placer ces gouttes le long des colonnes de fourmis.

Refermer le tube après usage.

Toujours lire l'étiquette ou le dépliant avant l'utilisation et respecter toutes les instructions données.

Informez le titulaire d'autorisation si le traitement n'est pas efficace.

Appliquez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur (par ex. ne pas placer la station sous un radiateur).

Vérifiez les points d'appâtage une fois par semaine.

Évitez une utilisation continue des produits.

5.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

DESTINÉ À DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT.

ÉVITER UNE CONTAMINATION EXCESSIVE DES COMBINAISONS DE TRAVAIL.

Ne pas utiliser dans les endroits où la nourriture, les aliments pour animaux ou l'eau pourraient être contaminés.

Interdire l'accès des enfants et des animaux aux appâts.

Laver les mains et la peau exposée avant les repas et après l'utilisation.

Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Ne pas utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs.

Dangereux pour les abeilles.

Pour l'utilisation à l'extérieur, appliquez ce produit biocide dans les fissures et les crevasses uniquement ou directement dans les nids de fourmis. Protégez des abeilles et

des intempéries en couvrant, par exemple, avec un pot à fleurs ou un carreau. Ne pas appliquer sur des surfaces dures ou un sol nu utilisé par les colonies de fourmis.
Si l'infestation n'est pas maîtrisée, une nouvelle application pourrait être nécessaire.
Lorsque le produit est utilisé autour de bâtiments, ne pas appliquer à proximité de bouches d'égout. Si la zone traitée est reliée à une retenue d'eau de pluie ou un égout, utiliser uniquement dans des zones non sujettes à submersion ou humidité, en d'autres termes, protégées de la pluie, des inondations ou des eaux de nettoyage. -

5.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Généralités :
Sortir de la zone dangereuse. Déplacer et mettre la victime en position stable (allongée sur le côté).
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer en toute sécurité.

- Ingestion :
Rincer la bouche à l'eau. Contacter un centre antipoison ou un médecin. Obtenir immédiatement un avis médical en présence de symptômes ou d'ingestion de quantités importantes. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position latérale de sécurité et demander immédiatement un avis médical. Ne pas faire boire ou vomir.
Garder le contenant ou l'étiquette à proximité.

- Contact avec la peau :
Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Contacter un centre antipoison ou un médecin en présence de symptômes. Demander un avis médical si une irritation se développe et persiste.

- Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, sans oublier le dessous des paupières, pendant au moins 15 minutes.

- Notes au médecin :
Traiter les symptômes. Surveillance : fonctions respiratoire et cardiaque.

En cas d'ingestion de quantité importante, n'envisager un lavage gastrique que durant les 2 premières heures. Toutefois, l'application de charbon activé et de sulfate de sodium est toujours recommandée

Il n'existe aucun antidote spécifique.

5.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas contaminer les ruisseaux, les rivières ou les cours d'eau avec le produit ou son récipient.
P501: Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à préciser)

5.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.
Protéger du gel.
Conserver à l'abri de la lumière.
Durée de conservation jusqu'à 36 mois.

6. Instructions d'utilisation générales

6.1. Consignes d'utilisation

cf. 4.1.1 ou 4.2.1

6.2. Mesures de gestion des risques

cf. 4.1.2 ou 4.2.2

6.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

cf. 4.1.3 ou 4.2.3

6.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

cf. 4.1.4 ou 4.2.4

6.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

cf. 4.1.5 ou 4.2.5

7. Autres informations

/

